

L'hon. M. McCann: Ce serait pour les fins de Radio-Canada, au cas où l'on se plaindrait de violation d'un règlement.

M. Regier: Quels que soient les dires du député d'Eglinton au sujet de la situation à Toronto, je suis sûr que la population des plaines continentales de la Colombie-Britannique est satisfaite de la création d'une station de télévision de Radio-Canada. Depuis lors, elle s'intéresse bien moins aux programmes des stations américaines.

M. Fleming: Tel n'est pas le témoignage fourni au comité.

M. Regier: Je n'ai guère confiance dans les témoignages recueillis par des organismes ayant des intérêts acquis.

M. Fleming: Même si leurs services sont rémunérés par Radio-Canada avec l'argent des contribuables?

M. Regier: Je ne m'opposerais pas tant au député d'Eglinton s'il ne montait sur ses grands chevaux. Puisqu'il y a dans cette région une population d'environ trois quarts de million, et que la télévision est devenue normale dans toute habitation moyenne, le ministre peut-il dire quand une autre station de télévision privée pourra être autorisée dans la région?

M. Fleming: Il faudra changer de ligne de conduite et abandonner les monopoles.

L'hon. M. McCann: Avant de répondre à cette question, il vaudrait mieux attendre qu'une commission d'enquête examine toute l'affaire.

M. Pearkes: Le ministre peut-il dire si l'on a l'intention d'établir une station de télévision de Radio-Canada dans l'île de Vancouver?

L'hon. M. McCann: Pas pour le moment. Mais je ne doute pas qu'une demande de la part d'une station privée ne soit bien accueillie.

M. Pearkes: Mais il existe des stations privées dans l'île de Vancouver, n'est-ce pas?

L'hon. M. McCann: Je croyais que le député parlait d'une station de télévision.

M. Pearkes: C'est bien cela.

L'hon. M. McCann: Il n'existe pas de station de télévision dans l'île de Vancouver.

M. Pearkes: Nous sommes donc tributaires de stations américaines.

M. Thomas: Je crois savoir que récemment des intérêts particuliers de Red-Deer (Alb.) ont demandé à Radio-Canada l'autorisation d'établir une station de télévision. Pourquoi n'a-t-on pas fait droit à cette demande? Red-

Deer est situé directement entre Edmonton et Calgary, et il est impossible d'y capter les programmes des stations d'une de ces deux villes. On refuse à la population de cette région le droit de voir des programmes de télévision.

L'hon. M. McCann: Peut-être ne devrais-je pas divulguer ce renseignement, mais la demande a été rejetée parce que les ressources financières des requérants semblaient insuffisantes pour mener l'entreprise à bonne fin. Cependant, toute nouvelle demande sera prise en considération.

M. Thomas: Le ministre songerait-il à autoriser Radio-Canada à établir un poste de relais dans la région, de façon que les gens puissent capter les émissions de télévision d'Edmonton ou de Calgary?

L'hon. M. McCann: Cette question devrait être soumise au Bureau. Je ne suis pas en mesure d'y répondre pour le moment.

M. Thomas: J'aimerais que le Bureau étudie sérieusement la question, car ce poste desservirait une vaste région.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Pénitenciers—

170. Administration du Bureau du Commissaire des pénitenciers, y compris \$40,000 pour allocations aux sociétés reconnues de secours aux prisonniers, selon que l'approuvera le Conseil du Trésor, \$398,326.

M. Regier: Le ministre a-t-il obtenu le renseignement en réponse à la question que je lui ai posée lors de l'examen du crédit 160?

L'hon. M. Garson: Cette réponse a été consignée au hansard. L'honorable député était peut-être absent à ce moment-là.

M. Macdonnell: Monsieur le président...

Une voix: Quarante minutes?

M. Macdonnell: N'en croyez rien. Je ne songerais certes pas de mon plein gré à retenir le comité à cette heure avancée de la nuit, si ce n'était que je désire consigner au compte rendu certaines questions qui font appel à la conscience et au bon sens de tout citoyen canadien sérieux.

Lorsque j'ai parlé précédemment de la question du crime et de la mise en liberté conditionnelle, j'ai cité des chiffres qui ont été publiés dans le numéro de septembre de *Canadian Welfare* et qui démontrent qu'en 1950 il y a eu 98,000 incarcérations au Canada comparativement à 34,000 en Angleterre et dans le pays de Galles, tandis que les mises en liberté conditionnelle au Canada se sont élevées à 3,600 comparativement à 33,000 dans les autres pays cités. Le ministre a